



Pomy, le 10 novembre 2025

MUNICIPALITE
de
POMY



Préavis municipal 2025 - 04

Budget de fonctionnement pour l'année 2026

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

PREAMBULE

Conformément aux dispositions légales, le présent préavis a pour objet de faire valider par le Conseil général le budget pour l'année 2026.

Ce budget a été établi selon le nouveau modèle comptable harmonisé de deuxième génération « MCH 2 ». Ce modèle a été édité en 2008 par la conférence des directeurs cantonaux des finances (CDF) pour le secteur public. Il a pour objectifs de renforcer l'harmonisation de la présentation des comptes et de se rapprocher des normes internationales. La situation financière des communes et des associations de communes sera plus transparente et sa lecture sera plus aisée pour chaque citoyenne et citoyen. La mise en œuvre de ce modèle a déjà été effectuée dans pratiquement toute la Suisse. L'implémentation de MCH2 dans le Canton de Vaud se fait sur 3 ans, de 2025 à 2027.

La présentation de ce nouveau plan comptable ainsi que les numéros des comptes étant différente et au vu du changement de logiciel, la Municipalité a décidé de ne pas retraiter les montants du passé (comptes 2024 et budget 2025) et de présenter le détail du budget 2026 sans comparaison. Vous trouverez en annexe 1 le résumé du budget 2025 et comptes 2024.

Le nouveau plan comptable est formé de dix classifications fonctionnelles :

- 0 Administration générale
- 1 Ordre et sécurité publics, défense
- 2 Formation
- 3 Culture sport et loisirs, église
- 4 Santé
- 5 Prévoyance sociale
- 6 Trafic et télécommunication
- 7 Protection de l'environnement et aménagement du territoire
- 8 Economie publique
- 9 Finances et impôts

Le principal changement réside dans la suppression de la rubrique « bâtiments ». Ces derniers sont répartis dans la classification fonctionnelle utilisée (p.ex. bâtiment scolaire -> 2. Formation / refuge -> 3. Culture).

Le bâtiment de l'administration communale a été réparti à parts égales entre le patrimoine administratif et le patrimoine financier, comme suit :

- Bureau et administration communale -> 02 Services généraux - 0290 Immeubles administratifs - 02901 Administration communale
- Deux logements en location -> 9 Finances et impôts - 963 Biens du patrimoine financier - 96302 Bâtiment communal-2 logements.

Il convient également de mentionner que MCH2 oblige de prévoir l'équilibre à 100% des domaines autofinancés, soit 71000 approvisionnement en eau, 72000 traitements des eaux usées et 73000 gestion des déchets. Si ces postes ne sont pas autofinancés, ils seront activés au bilan et devront être « remboursés » les années suivantes.

Présentation du résumé du budget 2026 :

MCH2 - Classification fonctionnelle en CHF	Charges	Revenus
0 Administration générale	1'037'900	608'800
1 Ordre et sécurité publics, défense	184'600	0
2 Formation	1'044'400	198'000
3 Culture sport et loisirs, église	80'100	2'000
4 Santé	4'900	0
5 Prévoyance sociale	163'000	0
6 Trafic et télécommunication	386'600	6'600
7 Protection de l'environnement et aménagement du territoire	555'800	491'300
8 Economie publique	47'800	4'800
9 Finances et impôts	1'629'300	3'543'100
TOTAL DES CHARGES ET REVENUS	5'134'400	4'854'600
Résultat bénéfice / perte		279'800

Pour « comparaison » avec le budget 2025 et les comptes 2024:

MCH1 - Comptes de fonctionnement en CHF	Budget 2025		Comptes 2024	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus
1 Administration générale	658'400	242'300	633'544	224'257
2 Finances	528'800	3'091'900	574'588	2'843'886
3 Domaines et bâtiments	647'100	544'900	651'582	559'425
4 Travaux	604'900	317'100	546'550	260'925
5 Instruction publique et cultes	689'600	0	651'940	0
6 Police	459'900	305'200	159'645	14'870
7 Sécurité sociale	1'112'700	0	680'937	79
8 Services industriels	173'000	173'000	134'813	134'813
TOTAL DES CHARGES ET REVENUS	4'874'400	4'674'400	4'033'599	4'038'254
Résultat bénéfice / perte		200'000	4'654	

Analyse globale

Le budget 2026 prévoit un excédent de charges de CHF 279'800.- après les amortissements obligatoires de CHF 471'000.-. La marge d'autofinancement positive se monte à CHF 191'200.-, mais n'est toutefois pas suffisante pour financer les charges d'amortissement et mouvements de fonds.

Résultat échelonné		
3	TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (-)	-4'342'700.00
4	TOTAL DES REVENUS D'EXPLOITATION (+)	3'997'300.00
EX	RESULTAT D'EXPLOITATION	-345'400.00
34/44	RESULTAT FINANCIER	65'600.00
OP	RESULTAT OPERATIONNEL	-279'800.00
38/48	RESULTAT EXTRAORDINAIRE	0.00
RES	RESULTAT TOTAL DU COMPTE DE RESULTATS	-279'800.00
	Amortissements planifiés (Patrimoine administratif)	471'000.00
MA	MARGE D'AUTOFINANCEMENT (OP + amort)	191'200.00

Au vu du Canton, la situation de Pomy, du point de vue de différents ratios (p.ex : taux d'endettement net) est problématique. La priorité sera donnée aux investissements et charges ponctuelles qui seront nécessaires pour le bon fonctionnement de notre commune.

Les dépenses d'investissements prévues en 2026, selon annexe 2, s'élèvent à CHF 632'000.-. Ces dépenses seront financées par des emprunts aux meilleures conditions du moment.

Les commentaires par fonctions du budget sont détaillés ci-après, sur une base de 900 habitants afin d'aider à la compréhension de cette nouvelle présentation.

0 Administration générale

0110 Législatif

Achat d'un scanner pour le dépouillement par le bureau de votes.

Frais supplémentaires liés aux élections communales pour la nouvelle législature 2026-2031.

0120 Exécutif

Les charges comprennent les forfaits, vacations municipales et charges sociales de la municipalité ainsi que des dépenses liées à la fin de la législature. Une partie des vacations est réattribuée par imputations internes dans les différentes fonctions.

0210 Administration des finances et des contributions

Cette fonction englobe les charges salariales de la bourse ainsi que les honoraires pour le contentieux, la révision des comptes par la fiduciaire et les frais de perception et amendes de soustraction de l'administration cantonale des impôts. Une partie des charges salariales est attribuée aux fonctions 7100, 7200 et 7300.

0220 Administration générale

Charges salariales du greffe (hors contrôle des habitants et polices des constructions) et frais généraux de l'administration communale (matériel de bureau, publications, télécommunication, frais d'envois, archives, etc).

0221 Contrôle des habitants

Charges et revenus liés au service à la population.

0222 Ressources humaines

Toutes les charges liées aux salaires des employé(e)s oeuvrant pour la commune (hormis forfait et vacations de la municipalité) et la part patronale des charges sociales. Toutes les dépenses de cette fonction sont réattribuées via des imputations internes dans les différentes fonctions.

0223 Informatique et télécommunication

Charges liées à la nouvelle structure informatique de la commune (cloud, licences, logiciel, matériel), les frais pour le maintien de l'ancien système durant le premier semestre, le site interne, application de répartition des heures, nouvelle labellisation « cybersafe ».

0290 Bâtiments et terrains du patrimoine administratif

02900 Administration communale, salle des combles

Un montant de CHF 18'000.- est budgété pour le remplacement du parquet de la salle de municipalité et un report de 2025 pour des frais d'investigation des infiltrations d'eau dans le local des archives.

Les charges et revenus pour la partie des deux logements sont reclassées sous 96302.

02901 Bâtiment administratif – la Poméranne

En plus de l'entretien courant, il est prévu de rénover quatre douches.

02909 Terrains agricoles

Revenus liés aux différents baux à ferme.

1 Ordre et sécurité publics, défense

Toutes ces fonctions sont régies par des associations intercommunales ou le Canton.

Les chiffres sont communiqués par ces diverses instances.

Fonctions	Budget 2026	Budget 2025	Comptes 2024
1110 Facture policière	27'000	26'900	29'943
1110 Police Nord vaudois	94'800	58'500	56'270
1500 SDIS	* 44'500	41'500	36'248
prix habitant	49.45	47.44	41.76
1620 ORPC	18'200	17'300	15'086
prix habitant	20.21	19.24	19.07

* Pour faire suite à la modification des statuts du SDIS (introduction au MCH2), la clé de répartition des charges entre les communes se calcule dorénavant à raison de 90% au prorata du nombre d'habitants (base au 31.12.2024) et de 10% au prorata de la valeur du patrimoine immobilier. La Ville d'Yverdon-les-Bains contribue en sus à raison de CHF 10.- par habitant.

2 Formation

Cette fonction regroupe toutes les dépenses relatives aux élèves, soit : écoles de musique, bâtiments scolaires, accueil parascolaire, école obligatoire (degrés primaire et secondaire), et l'orientation scolaire-Exception des dépenses liées à la santé – voir fonction 4 Santé.

2170 Bâtiment scolaire

En plus de l'entretien courant, entretien des installations sanitaires.

Fonctions	Budget 2026	Budget 2025	Comptes 2024
2180 Accueil de jour, parascolaire	97'400	126'000	111'981
2199 Ecole obligatoire	735'100	673'400	641'721
coût de l'élève (yc service médical)	* 5'630.19	5'429.21	5'270.74
4330 Service médical des écoles	4'300	incl. 2199	incl. 2199

* La différence est principalement due à une augmentation des charges de personnel, de transport scolaire, d'organisation des activités scolaires et à des charges supplémentaires pour le projet d'agrandissement du bâtiment Brit à Yvonand et pour la fusion des statuts du RYMAJE et de l'ASIYE.

3 Culture sport et loisirs, église

Cette fonction regroupe les diverses manifestations sur notre commune (Fête nationale, réception des nouveaux habitants, manifestations ponctuelles) ainsi que les différents terrains affectés aux sports et loisirs et le refuge. Elle comprend également les frais liés au bâtiment de l'église et de la salle de paroisse et les participations à : Paroisse de Pomy-Gressy-Suchy, Paroisse catholique et Paroisse de langue allemande sises à Yverdon-les-Bains.

En plus des diverses charges courantes pour ces manifestations, les soutiens/dons aux diverses associations et l'entretien des différents terrains de jeux, il est prévu de procéder à l'achat de nouvelles oriflammes.

4 Santé

4330 Service médical des écoles

Charges liées au médecin scolaire et à la prophylaxie dentaire (voir détail 2. Formation)

4990 Santé publique non mentionné ailleurs

Charges principalement liées au défibrillateur et aux soutiens/dons à diverses organisations.

5 Prévoyance sociale

5450 Prestations aux familles

Comprend le coût des certificats de décès, des charges relatives aux réunions « café-contact » et « repas intergénérationnel » et des coûts liés au ramassage annexe des couches-culottes pour bébé dans un container séparé (env. 6 tonnes par an), via une imputation interne en revenu dans la fonction 7300 Gestion des déchets.

Cette fonction comprend également les charges liées à l'accueil préscolaire (garderies et accueil en milieu familial).

Fonctions	Budget 2026	Budget 2025	Comptes 2024
5450 Accueil de jour, préscolaire	126'600	112'300	108'087

6 Trafic et télécommunication

6150 Routes communales

61501 Eclairage public

61502 Locaux de voirie

6290 Transports publics régionaux

Charges réelles d'entretien, qui comprennent un soutien à notre employé communal pour les entretiens des bordures de routes, la taille des arbres le long des routes et du giratoire, etc.

Un montant de CHF 25'000.- est attribué à la fonction 7200 traitements des eaux usées, qui correspond à la surface des routes communales, selon le nouveau règlement de ladite fonction. En cas de travaux d'agrandissement de la laiterie, un budget de CHF 15'000.- est alloué pour la pose de deux nouveaux candélabres.

La contribution au trafic régional et urbain du bassin 1 Nord vaudois – Vallée de Joux est stable.

Fonctions	Budget 2026	Budget 2025	Comptes 2024
6290 Transports publics régionaux	78'000	78'500	64'868

7 Protection de l'environnement et aménagement du territoire

7100 Approvisionnement en eau - domaine autofinancé

Entretien courant avec réserve pour d'éventuelles fuites.

Budget équilibré avec un tarif de CHF 2.-/m³ d'eau consommée.

7200 Traitements des eaux usées - domaine autofinancé

Ce dicastère étant déficitaire depuis quelques années, car de nombreux investissements ont eu lieu et sont encore en cours et en projection pour l'amélioration de la step d'Yverdon-les-Bains et de nos réseaux eaux-claires (EC) et eaux usées (EU), un nouveau règlement sera soumis au conseil afin de porter ce domaine à l'équilibre. Un transfert interne du service des routes permet d'attribuer un revenu de CHF 25'000.- relatif à la surface des routes communales, soit 100'000 m² à CHF 0.25. Une partie du fonds de réserve affecté aux taxes de raccordement, soit 1/30^e réévalué chaque année sera également prélevé, pour compenser les charges d'entretien.

7300 Gestion des déchets - domaine autofinancé

L'augmentation de CHF 20.- de la taxe dès 2025 permet d'équilibrer ce domaine.

La taxe sera revue régulièrement en fonction des résultats annuels.

7710 Cimetières, crématoires

En sus des charges courantes, il est prévu la plantation d'arbustes.

7900 Aménagement du territoire

Cette fonction comprend les charges salariales, administratives et des bureaux d'étude des dossiers de construction ainsi que les revenus liés à la police des constructions, ainsi que les charges d'AggloY.

8 Economie publique

8200 Sylviculture

Cette fonction comprend principalement les charges liées au Triage du Cerisier, à l'entretien des lisières de forêts et à l'achat des sapins de Noël.

8400 Tourisme

Participation aux coûts de l'ADNV (Association du Développement du Nord Vaudois) et encaissement des taxes de séjour (rétrocédées à l'ADNV sous déduction de frais administratifs).

9 Finances et impôts

9100 Impôts

Les impôts sont calculés avec un taux de 71% de l'impôt cantonal de base, conformément à l'arrêté d'imposition voté par le Conseil général en juin 2022.

Les estimations des rentrées fiscales sont toujours difficiles à estimer, mais budgétées selon le décompte mensuel au 30.09.2025 de l'ACI (administration cantonale des impôts).

L'estimation des impôts conjoncturels (droits de mutation, successions et donation et les gains immobiliers) reste très prudente, car le résultat peut varier fortement d'une année à l'autre.

9100 Impôts	Budget 2026	Budget 2025	Comptes 2024
4000 PP revenus	1'550'000	1'500'000	1'454'847
4001 PP fortune	250'000	250'000	237'340
4002 PP source	28'000	20'000	32'929
4009 Impôts récupérés après défalcations	500	0	0
4010 PM bénéfice	50'000	45'000	36'468
4011 PM capital	2'500	2'500	2'971
4021 Fonciers	156'000	144'000	153'637
4021 Droits mutations	25'000	25'000	145'018
4024 Successions et donations	3'000	3'000	18'894
4033 Chiens	5'200	5'500	5'350
TOTAUX comparatifs	2'070'200	1'995'000	2'087'454

9300 Péréquation financière et compensation des charges

La nouvelle péréquation cantonale (NPIV dès 2025) ne tient plus compte du point d'impôt, mais calcule le revenu fiscal standardisé (RFS). Le RFS correspond au revenu théorique que chaque commune générerait si elle appliquait le coefficient d'imposition moyen et le taux standard de 1 ‰ pour l'impôt foncier.

Compensation des charges particulières de villes

Budget 2025 -> Budget 2026

(tient compte des charges particulières des villes à travers une compensation progressive en fonction de la population et une compensation proportionnelle aux déficits des lignes de trafic urbain)

- Couche population	401'500	404'300
- Compensation déficits trafic urbain	102'100	88'700

Péréquation des besoins structurels (vise à atténuer les disparités de charges entre les communes dues à des facteurs structurels (surface productive, population en altitude et élèves)

- Compensation élèves pondérés	- 69'000	- 99'500
--------------------------------	----------	----------

Péréquation des ressources (vise à atténuer les disparités fiscales entre les communes consécutives à des différences de capacité financière)

- Solidarité principale	- 823'000	- 897'700
- Prélèvements conjoncturels	- 106'300	- 30'200

TOTAL péréquation (en notre faveur) - 494'700 - 534'400

Participation à la cohésion sociale (répartition des charges faisant participer les communes au financement des dépenses engagées par le canton en faveur de la cohésion sociale)

Participation CHS 849'200 862'900

9500 Part aux recettes, autres

9500 Autres recettes	Budget 2026	Budget 2025	Comptes 2024
4120 Patentes	1'000	1'000	997
4240 Taxe usage du sol (Romande Energie)	18'000	16'000	15'757
4601 RFFA	3'500	4'600	3'829
4601 Gains immobiliers	15'000	30'000	112'536
4601 Frontaliers	28'000	25'000	28'674

9610 Intérêts

Les charges d'intérêts des emprunts à court et moyen terme s'élèvent à CHF 97'700.-.

Cette charge est répartie par des imputations internes au prorata de chaque position du patrimoine administratif au 31.12. Effectivement, chaque investissement est susceptible d'être financé par un emprunt -> annexe 3.

Cette fonction comprend également les intérêts rémunérateurs de l'ACI et les dividendes des actions de la Romande Energie et de la BCV.

9630 Biens du patrimoine financier

96300 Le Trolliet

Rénovation prévue des parquets des deux logements ainsi que le report de 2025 des frais d'étude CECB (évaluation de la qualité de l'enveloppe et le bilan énergétique global d'un bâtiment).

96301 Ancien collègue

Travaux de rafraîchissement d'un appartement à la suite d'un changement de locataire.

96307 Terrain Longemale

Charges relatives à un acompte sur la plus-value de l'achat du terrain, qui correspond à la valeur du DDP pour la première année.

EMPRUNTS

Au 15 juin 2025, l'emprunt à court terme auprès de la Raiffeisen de CHF 1'852'257.20 (autorisation préavis 2021-12) a été renouvelé pour un an à un taux de 0.69% (contre 0.90%) avec un amortissement financier de CHF 30'000.-/an.

Au 30 juin 2025 un nouvel emprunt de CHF 200'000.- (autorisation préavis 2025-03) a été conclu pour un an au taux de 1.20%.

Les investissements prévus en 2026 pourront encore être financés par des emprunts à hauteur de CHF 300'000.-.

AMORTISSEMENTS

La charge d'amortissements du patrimoine administratif augmente d'env. CHF 26'000.- par rapport au budget 2025 et CHF 35'500.- par rapport aux comptes 2024. Cette augmentation est due aux investissements en cours ou terminés en 2025, soit les travaux du giratoire ORIF et la nouvelle infrastructure informatique.

PLAFOND D'ENDETTEMENT

Le plafond d'endettement fixé pour la législature 2021-2026 à CHF 11 millions sera respecté tout en tenant compte des investissements prévus selon l'annexe 2.

FONDS DE RESERVE / CAPITAL

Au 31.12.2024, le capital et le fonds de réserve de politique budgétaire s'élevaient à CHF 869'680.05 et sont suffisants pour couvrir les déficits « budgétés » en 2025 et 2026, soit CHF 468'900.-.

CONCLUSIONS

Comme chaque année, à l'occasion de la procédure d'élaboration du budget, la Municipalité a contrôlé de manière scrupuleuse l'ensemble des postes et rappelle que toutes les dépenses prévues au budget de fonctionnement ne seront pas forcément réalisées.

Sur un budget de charges d'environ 4.13 millions (sans les amortissements et imputations internes), seules des charges ponctuelles d'environ CHF 85'000.- (2%) sont prévues.

Environ 45% sont des charges intercommunales ou cantonales non maîtrisables. Le solde est prévu pour l'entretien des infrastructures (forêts, bâtiments, routes, parcs et cimetières et les réseaux des eaux), la gestion de la commune et quelques loisirs pour nos habitants.

La Municipalité doit rester attentive à l'évolution des finances communales. Les marges de manœuvre sont extrêmement limitées, et le budget présenté ne prend pas en compte les éventuels reports prévus dans le projet du budget cantonal 2026.

La Municipalité remercie les membres de la commission de gestion, qui accompagnent cette démarche, ainsi que les membres du Conseil général pour leur soutien.

En conclusion, la Municipalité vous demande, au vu de ce qui précède, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL GENERAL DE POMY

considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,
vu le préavis n° 2025-04 de la Municipalité,
entendu le rapport de la commission de gestion,

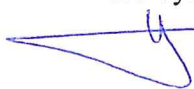
DECIDE

- d'adopter le budget de fonctionnement 2026 déficitaire de CHF 279'800.- tel que présenté.

Adopté par la municipalité dans sa séance du 10 novembre 2025

Au nom de la Municipalité

Le Syndic :



Y. Débieux



La secrétaire :



N. Dupertuis

- Budget 2026 MCH2
- Annexe 1 - résumé budget 2025 – comptes 2024 MCH1
- Annexe 2 - plan d'investissements sur 5 ans
- Annexe 3 – tableau des amortissements et intérêts